



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MAI 2025

### Présents

Monsieur DENIS, Président de TOURS METROPOLE HABITAT,  
Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS METROPOLE HABITAT,

Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Madame DJABER, Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEAUX,  
Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAUT, Madame MOREAU,  
Monsieur MOURABIT, et Madame QUINTON, Administrateurs

### Excusés

Madame BLUTEAU, qui avait donné pouvoir à Madame BA-TALL  
Monsieur BRIMOU,  
Monsieur CHANDENIER, qui avait donné pouvoir à Madame LEMAURE  
Madame ROCHER, qui avait donné pouvoir à Monsieur MARTINS  
Monsieur THOMAS, qui avait donné pouvoir à Madame DJABER  
Monsieur VALLET, qui avait donné pouvoir à Monsieur MOURABIT

### Absents

Monsieur ARNOULD,  
Monsieur LECONTE,  
Madame MOSNIER,

### Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS METROPOLE HABITAT  
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de TOURS METROPOLE HABITAT,  
Madame DROUET, Directrice des Ressources Humaines de TOURS METROPOLE HABITAT,  
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS METROPOLE HABITAT,  
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de TOURS METROPOLE HABITAT,  
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS METROPOLE HABITAT,  
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de TOURS METROPOLE HABITAT,  
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail  
et des Solidarités d'Indre-et-Loire,  
Madame JEANDROT, Cheffe de l'Unité PHRU à la Direction Départementale des Territoires,  
Madame FROMIAU, Secrétaire du CSE de TOURS METROPOLE HABITAT

Présidence de Monsieur DENIS, Président

## TOURS – ILE AUCARD - CESSION DE LA MAISON SITUEE 58 ALLEE DES CERISIERS

(C/15 - G/06)

Le Directeur Général et la Directrice Développement et Patrimoine rappellent au Conseil d'Administration que Tours Métropole Habitat est propriétaire depuis le 13 novembre 1991 d'une maison individuelle située 58, allée des cerisiers sur l'île Aucard correspondant à la parcelle cadastrée section CE numéro 32 d'une superficie de 614 m<sup>2</sup>.

Cette maison fut mise en location en décembre 1992, puis louée à la FICOSIL jusqu'en septembre 2018, avant d'être restituée à Tours Métropole Habitat dans un état qui ne permettait pas sa remise en location sans de lourds travaux.

En raison de sa localisation fortement exposée aux inondations, dans le lit mineur de la Loire, le maintien de la destination « logement » n'était pas envisageable. Dans ces conditions, Tours Métropole Habitat a sollicité les services de l'Etat en vue de son déconventionnement.

Après avoir envisagé un changement de destination pour reconvertis ce bâtiment en local d'activité, la Direction Départementale des Territoires a finalement invité Tours Métropole Habitat à se rapprocher de la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Par courrier du 03 septembre 2024, Tours Métropole Val de Loire a fait part de son souhait d'acquérir cette maison en vue de désurbaniser le lit mineur de la Loire en procédant à des acquisitions foncières afin de soustraire certains espaces au risque d'inondation.

Suite à la transmission de ce courrier d'intention, la Direction Départementale des Territoires a renouvelé son accord de principe pour le déconventionnement de ce bien immobilier. Dans son courrier du 5 décembre 2024, la Direction Départementale des Territoires a rappelé qu'elle accorderait un déconventionnement définitif, sous réserve d'un engagement formel de la part de Tours Métropole Val de Loire.

Le prix de vente a été fixé d'un commun accord avec la Métropole à 65 000 €.

Dans la continuité de la procédure de cession, Tours Métropole Val de Loire doit présenter les modalités de cette acquisition lors de son Bureau Métropolitain du 28 avril 2025 ce qui formalisera l'engagement de la Métropole, et permettra le déconventionnement du logement.

La rédaction de l'acte de cession sera confiée à notre Office Notarial ALTANOT.

Après examen des modalités de cette future cession par TOURS METROPOLE HABITAT au profit de Tours Métropole Val de Loire, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote, d'autoriser le Directeur Général à :

- vendre cette maison au prix de 65 000 €,
- signer une éventuelle promesse de vente, puis signer l'acte de vente,
- percevoir le versement du prix.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 16/05/2025 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,  
Grégoire SIMON**

